

Droit fiscal

vernement fédéral. Si c'est là le point de vue du ministre, il a, c'est certain, perdu de vue les priorités de son ministre et du gouvernement.

Il déclare que ce qui importe, c'est que le gouvernement obtienne 18 p. 100, 23 p. 100 ou 30 p. 100 des recettes globales provenant de la vente du pétrole brut au Canada et que le reste importe peu. Peu lui importe le total des recettes, pourvu que le gouvernement en obtienne 25 p. 100. Si sa politique peut faire perdre leur emploi à de nombreux Canadiens, peu importe, ce qui importe, c'est que le gouvernement reçoive ses 25 p. 100. La question de la sécurité de l'approvisionnement des Canadiens n'a pas d'importance. L'important, c'est que le gouvernement obtienne ses 25 p. 100. La perte d'une occasion pour le Canada—et il s'agissait d'une merveilleuse occasion puisque nous représentons le seul pays industrialisé de l'Occident autosuffisant en matière d'énergie—n'a aucune importance. Ce qui importe c'est que le gouvernement touche ses 25 p. 100.

Que dire des relations fédérales-provinciales au Canada? De la désunion au pays, due aux agissements du ministre des Finances et à celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald)? Il semble que cela n'a pas d'importance; ce qui importe, c'est de toucher les 25 p. 100 de liquidités. Madame l'Orateur, c'est tout à fait inadmissible. Le Canada ne mérite pas une telle politique. Ce n'est pas le genre de gouvernement responsable que devrait nous assurer le parti libéral.

Que pense le ministre de l'idée de partager les liquidités provenant de la vente de pétrole et de gaz au Canada? Dans le débat sur le budget, a-t-il dit, le premier ministre (M. Trudeau) a signalé qu'à la conférence des premiers ministres tenue en janvier de l'an dernier, on avait soulevé toute cette question du partage des revenus tirés des ressources.

Revenons sur ce qui s'est passé à cette conférence. Le premier ministre nous dit qu'on y avait proposé le partage, mais que les provinces avaient fait la sourde oreille. Elles ne voulaient pas en entendre parler et, par conséquent, le gouvernement fédéral n'avait pas d'autre choix que d'agir indépendamment, comme il l'avait tout d'abord proposé dans le budget du 6 mai et de nouveau dans celui de novembre dernier. Lors de cette rencontre des premiers ministres on avait présenté un document—j'en ai ici un exemplaire—qui recommandait le partage. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a saisi de ce document qui portait sur un projet de répartition des liquidités provenant des augmentations de prix. Il proposait une répartition procentuelle des revenus: lorsque le prix à la tête du puits s'établit à \$6 le baril il serait raisonnable que les provinces pétrolières touchent 28 p. 100 du revenu total et le gouvernement fédéral, 6,6 p. 100. Selon la répartition proposée, à \$7 le baril, les provinces productrices de pétrole recevraient 33,5 p. 100 et le gouvernement fédéral 8,9 p. 100 des recettes, y compris la taxe à l'exportation.

● (1740)

Comparons ces chiffres avec la réalité. A la suite de l'accord intervenu en mars dernier à Ottawa entre les premiers ministres, le prix du baril à la tête du puits fut fixé à \$6,50. D'après le document du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), la juste part revenant aux provinces productrices aurait été 30,75 p. 100. Ici encore, j'utilise les chiffres du gouvernement fédéral.

Le gouvernement de l'Alberta prit alors des mesures pour retirer en redevances et autres profits 23 p. 100 des

[M. Andre.]

recettes totales, autrement dit, 7,75 p. 100 de moins que ne le proposait le gouvernement fédéral. Lorsque le premier ministre et le ministre des Finances firent volte-face en mai et déclarèrent qu'ils introduisaient dans le budget la non-déductibilité des redevances parce que les provinces étaient de mauvaise foi, qu'elles se montraient trop gourmandes et s'adjudageaient une trop grande part des recettes totales, ils faisaient tout simplement preuve de malhonnêteté et de duplicité.

M. Gilbert: Mais en toute honnêteté.

M. Andre: Non, madame l'Orateur. Voyons la part des recettes qui devait revenir au gouvernement fédéral à la suite de la réunion en question. Le gouvernement fédéral pouvait s'attendre à recevoir 7 p. 100 des recettes totales; mais le budget de mai lui en aurait donné 23 p. 100, c'est-à-dire 16 p. 100 de plus que la juste part prévue dans le document fédéral lui-même.

Par la suite, le premier ministre a eu l'audace de déclarer à la Chambre que le document donnait aux provinces une juste idée de la part des recettes à laquelle elles pouvaient s'attendre; elles avaient donc tort d'accuser le gouvernement de double jeu, de malhonnêteté et de manque de parole. Pourtant, c'est exactement ce que le gouvernement a fait en présentant le budget du 6 mai.

Le gouvernement a dit une chose puis une autre à un mois d'intervalle. Il s'est d'ailleurs comporté de cette façon tout au long de la crise énergétique. Le 4 septembre 1973, de façon unilatérale, sans consultation et comme forcé par la pression des événements, il a bloqué la prix du brut canadien. Vous savez la suite. De nouveau, sans consultation ni discussion, il a imposé la taxe à l'exportation. Et puis il s'était engagé à louer le blocage du prix du brut le 31 janvier; plus tard, on parla d'y mettre fin après la saison froide; les prix pourraient alors augmenter; par la suite, il ne fut plus question d'augmentation.

C'est une triste histoire de duplicité, de tromperie et d'hypocrisie pure et simple. Il n'est pas étonnant que la sécurité future des approvisionnements en pétrole du Canada semble tellement en péril, que l'Office national de l'énergie prédise que nous serons bientôt des importateurs nets de pétrole et que l'exploration et la mise en valeur dans l'industrie du pétrole et du gaz aient diminué à un rythme alarmant. Pourtant, le ministre des Finances dit que l'important, c'est que le gouvernement obtienne sa juste part des recettes totales. Peu importe qu'elles soient inférieures au potentiel. L'important, c'est que le gouvernement obtienne ce qu'il considère sa juste part. Peu importe que des emplois disparaissent dans ma circonscription et ma province. Tout ce qui importe, c'est le pourcentage du gouvernement des recettes totales. Madame l'Orateur, nous assistons là à une triste histoire d'incompétence à régler une question qui est d'une importance vitale pour l'avenir du Canada.

Il y a eu incompétence de la part du gouvernement qui agit de façon illogique et dont les priorités sont tout à fait faussées et déformées. On se demande ce qui se passe aux réunions du cabinet. N'y a-t-il pas un ministre qui dit: «Hé! nous devons nous préoccuper de la sécurité de nos approvisionnements futurs, des emplois, des plates-formes de forage qui quittent le Canada et de l'état de nos industries pétrolière et gazière?»